



Février 2013

Lettre d'information FO n°2 : **ONEMA / ONCFS / Agence des aires marines protégées / Parcs Nationaux / Conservatoire du littoral / Agences de l'eau**

Grand froid sur les effectifs des établissements publics : Pour satisfaire au dogme de la diminution des effectifs des emplois publics (-2,5% car l'environnement n'est pas considéré comme prioritaire), le ministère a fait le choix de faire subir aux établissements publics dont ceux en charge de missions environnement le plus fort des baisses d'effectifs. Force Ouvrière dénonce et combat cette logique uniquement comptable et destructrice de services publics. La tutelle va jusqu'à passer un marché public pour une mission d'évaluation des emplois nécessaires à la mise en oeuvre de la politique eau et milieux aquatiques au sein des agences de l'eau

Télécharger le détail des suppressions d'effectifs [ici](#)

Télécharger l'avis d'appel public à concurrence d'évaluation des emplois en agence de l'eau [ici](#)

Feuille de route 2013 de la transition écologique : La ministre a présenté l'avancement de la feuille de route de la transition écologique ainsi que l'agenda 2013. Une nouvelle conférence environnementale est prévue en 2013 à laquelle Force Ouvrière participera et contribuera.

Télécharger le tableau de bord [ici](#) et l'agenda 2013 [ici](#)

Agence nationale de la biodiversité : Un rapport des préfigureurs de l'agence nationale de la biodiversité devait être remis le 31 janvier. Cette future agence fera l'objet d'un chapitre dans la future loi sur la biodiversité. Cette loi sera soumise à concertation à partir du 12 février 2013. Force Ouvrière sera bien évidemment présente et participera à la réunion de lancement de la concertation.

Télécharger le courrier de la FEETS-FO à la ministre [ici](#) et télécharger l'invitation à la réunion du 12 février [ici](#)

Des informations sont aussi disponible dans le document Force Ouvrière «SALADE VERTE» : FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE / TRANSITION ÉNERGÉTIQUE / AGENCE BIODIVERSITE [ici](#)

Modernisation de l'Action Publique (MAP) : Le gouvernement a lancé une nouvelle démarche de « réforme des services publics ». Par rapport à la RGPP, même si le nom a changé, Force Ouvrière constate de nombreuses similitudes. A noter, que le ministère et ses établissements publics seront particulièrement concernés par des évaluations des politiques publiques suivantes : La politique de l'eau, la police de l'environnement. Une évaluation de la politique maritime est aussi prévue et peut impacter les questions de littoral, de biodiversité marine... Par ailleurs, dans les décisions prises lors du comité interministériel de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2012 il est prévu de missionner l'inspection générale des finances sur le recours aux taxes affectées (décision n°49).

Télécharger le dossier du dernier CIMAP [ici](#) et l'analyse de la MAP par Force Ouvrière (MAP : de la RGPP à la RGPP++) [ici](#)

Les compte-rendus des comités techniques de la direction de l'eau et de la biodiversité : Les échanges et débats au niveau de la tutelle intéressent directement l'ensemble des services en charge de missions environnements établissements publics, DDT(M), DREAL. Force Ouvrière défend dans cette instance l'ensemble des services.

Télécharger des extraits des comptes-rendus intersyndicaux [ici](#)

Approbation de chartes pour trois Parcs nationaux : Les Parcs nationaux des Ecrins, du Mercantour et des Pyrénées ont vu leurs chartes approuvées par la ministre de l'écologie. Force Ouvrière attire l'attention des agents sur les risques induits en termes de réorganisations qui peuvent être provoqués par l'approbation de ces chartes à l'image de l'expérience du Parc des Cévennes. Force Ouvrière dénonce ces nouvelles de réorganisations qui remettent en cause les métiers des agents. A noter que la ministre a confié au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) une mission d'évaluation de la réforme de 2006 et de la situation des parcs nationaux.

Télécharger les décrets portant approbation des chartes : [Parc des Ecrins](#), [Parc du Mercantour](#), [Parc des Pyrénées](#)

Télécharger le rapport au conseil d'administration du Parc des Cévennes du 15 novembre 2012 concernant l'évolution des missions, des métiers et de l'organisation de l'établissement public [ici](#)

Le CEREMA Un nouvel établissement public à venir : Un nouvel établissement public sera créé au 1^{er} janvier 2014. Il regroupera les services du réseau scientifique et technique du ministère de l'écologie (les huit CETE, le CERTU, le SETRA et le CETMEF) et aura notamment des missions dans le domaine de l'environnement (ressources, milieux, biodiversité). Force Ouvrière a engagé sa signature dans un protocole d'accord concernant la création de cet établissement suite à la satisfaction d'un certain nombre de revendications (et notamment par la consolidation du futur établissement au travers de sa création dans le marbre d'une Loi, et non dans l'argile d'un décret simple, contrairement au projet initial).

Télécharger la communication présentant les avancées obtenues et les comptes-rendus des réunions des comités de suivi : [Communiqué pour la signature](#), [Comité de suivi du 8 janvier](#), [Comité de suivi du 16 janvier](#), [Comité de suivi du 28 janvier](#)

Une prime de fonction pour certains agents du conservatoire du littoral : Une prime de fonctions a été créée pour les agents du conservatoire qui occupent les fonctions suivantes : de directeur adjoint, de délégué de rivage, de responsable de département, de secrétaire général, de responsable de service central, d'expert de haut niveau. Cette prime permet de donner une assise réglementaire à des indemnités précédemment versées et donc de régulariser certaines situations. Force Ouvrière regrette le nombre très limité de fonctions ouvrant droit à cette prime et revendique que l'ensemble des agents puissent bénéficier d'augmentations de primes. Ces revendications seront parmi d'autres portées dans le cadre du chantier d'extension du statut de contractuel environnement à l'ONEMA/ONCFS/Conservatoire du littoral inscrit dans l'agenda social du ministère. Ce chantier (trop longtemps repoussé et jamais abouti) est essentiel pour le personnel de ces établissements. Force Ouvrière sera particulièrement vigilant à ce qu'il aboutisse.

Télécharger le décret [ici](#) et l'arrêté [ici](#)

Pour toute question contactez Force Ouvrière !

FEETS-FO / Zaïnil NIZARALY
znizaraly@fets-fo.fr / 01 44 83 86 20

